

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

ETUDES D'AMENAGEMENT
DU FRONT DE MER

concours d'architecture

86.039

DATE DE CONVOCATION

1er Mars 1984

DATE D'AFFICHAGE

1er Mars 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 30

Nombre de votants 31

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

19. MAR. 1984

COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE
le NEUF MARS à 17 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI - FABER-TAP-BOUTET-MOST-LE GUEUT
BUSSEREAU-POUMAILLOUX-BENOIT Adjointe
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-M. COUNIL-Mmes DEVIGNE-DE GAYE-
EPAGNEAU-FONTAN-GAUDIN-MM. CAVEN-GEOFFROY-Mme JEAN-M. LACOTTE-
Mme LAFAYE-MM. LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-
THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. EAUZIDOU par Monsieur POUMAILLOUX
Absent excusé : Monsieur CANDAU

Absents : MM. adame RAILLAT

Mle DEVIGNE a été élu Secrétaire.

L'aspect du Front de Mer tend à se dégrader depuis plusieurs
années, d'autant plus que l'air marin ambiant et les intempéries
successives ne cessent d'en aggraver l'aspect, faute de grosses
réparations.

Il importe que le Front de Mer dans sa partie comprise entre
le Port, le Portique et la Place Charles de Gaulle, l'Hôtel des
Postes et le Boulevard de la Grandière, redevienne la véritable
façade de ROYAN, ce qui implique la restructuration de cette zone
y compris le Casino.

Cette restructuration nécessite des études préalables et un
choix parmi des solutions adaptées au site mais encore à la demande
de la clientèle estivale, comme à celle des royannais résidents.

Dans ce domaine, il s'avère indispensable d'évoquer tout
particulièrement le maintien et l'aménagement du Portique aussi
bien que sa démolition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la nécessité de restructurer et revaloriser le Front de Mer,

..../..

DÉCIDE :

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer un concours d'architecture tendant à restructurer et revaloriser le Front de Mer et notamment le Casino, le Portique, la Place Charles de Gaulle, les Galeries Commerciales.
- Ce concours recevra une dotation de 250.000 Frs (DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS), sous réserve de l'acceptation par l'Etat du contrat de valorisation
- le Jury devrait pouvoir en délibérer avant le 1er Septembre 1984.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire sur le Budget Primitif pour l'exercice 1984.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Député-Maire
Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]